

DOCUMENTS D'URBANISME**Objectifs :**

- identité du territoire
- valorisation du patrimoine
- insertion paysagère
- sensibilisation des habitants

Rappel du diagnostic :

- Deux phénomènes : la pression urbaine et le manque de documents d'urbanisme sont préjudiciables à la cohérence du paysage. Les silhouettes des villages et les entrées de bourgs se dégradent. L'implantation mal maîtrisée de nouvelles constructions a sur le paysage un impact négatif. Les documents d'urbanisme sont donc des outils indispensables à un développement harmonieux et cohérent des villages.
- On constate que : Les caractéristiques architecturales et paysagères des villages sont peu ou pas du tout prises en compte dans les POS et PLU. On ne tend pas vers le respect de ces caractéristiques dans les constructions nouvelles.

En conséquence :

- Mettre en place ou modifier les documents d'urbanisme de façon à maîtriser l'occupation du sol et à définir précisément les espaces (résidentiel, économique, loisirs...).
- Elaborer des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et des cartes communales qui prennent en compte la gestion du paysage :
 - veiller à la prise en compte des silhouettes de bourgs vus depuis les axes majeurs.
 - éviter les extensions urbaines débordant nettement du village, principalement le long des routes. Préférer une diffusion des nouvelles constructions au sein du bâti existant.
- Insister dans les PLU sur le caractère rural à préserver, dépendant notamment de l'insertion paysagère des nouvelles constructions. Penser aux clôtures de haies vives, composantes très importantes du paysage ainsi qu'aux couleurs de crépi et de tuiles. Inscrire ces éléments dans les règlements des PLU. Toutefois, ces instructions ne doivent pas être trop restrictives afin de ne pas être détournées. Veiller à leur respect lors de la déclaration de travaux et du Permis de Construire.
- Utiliser la mise en place des PLU ou des cartes communales comme vecteur de sensibilisation et d'information de la population. Exposer aux habitants les conclusions du diagnostic et les intentions municipales en insistant pour les PLU sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) par le biais de lettres, bulletins municipaux, exposition, permanences d'élus...